

Élections 2020 au Nouveau-Brunswick

L'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick milite depuis vingt ans pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens aînés francophones. À chacune des campagnes électorales, elle invite les partis politiques à s'engager face aux enjeux importants pour le mieux-être des aînés. Le Nouveau-Brunswick étant la population la plus vieillissante au pays, cette question est encore plus importante ici qu'ailleurs. Encore cette année, l'AFANB demande aux partis politiques de s'engager à prendre un ensemble de mesures pour améliorer le sort des aînés. Ces mesures sont revendiquées depuis plusieurs années et à chaque élection sans que des progrès notables soient observés.

Il y a deux grands dossiers dans lesquels nous demandons un engagement ferme de nos partis politiques au cours de cette campagne :

Le soutien à domicile

Nous demandons que le parti s'engage, s'il est élu, à établir et à mettre en œuvre dès les deux premières années de son mandat, un plan d'action concret pour augmenter le niveau de soutien à domicile des aînés. Ce plan devra comprendre un échéancier de l'établissement des nouvelles mesures prévues et les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de ce plan. La priorité devra être accordée à l'établissement d'un programme de soutien aux proches aidants assorti de ressources humaines et financières appropriées.

Les foyers de soins

Nous demandons qu'au cours des deux premières années de son mandat, le nouveau gouvernement améliore la qualité de vie des aînés dans les foyers de soins ainsi que leur accessibilité à ces foyers :

- en augmentant significativement les ressources humaines affectées aux foyers de soins et en améliorant leurs conditions de travail;
- en accordant 3,5 heures de soins par résident par jour au lieu des 3,0 heures auxquelles ils ont droit maintenant;
- en cessant la privatisation des foyers de soins et en favorisant la gestion publique et communautaire des foyers;
- en modifiant le règlement afin que les frais demandés aux personnes aînées dans les foyers de soins soient calculés selon leurs revenus individuels au lieu de leur revenu familial;
- en mettant en œuvre les recommandations du comité de travail sur les services en français dans les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et le soutien à domicile.